

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 59
Membres absents : 19
Procurations : 07

Séance du 26 février 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 du
mois de février, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 20/02/2025
Date de transmission : 03/03/2025
Date de mise en ligne : 04/03/2025

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SAVARY Nicolas, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BERNASCONE Gilbert, Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. BOHLY Dominique)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

23^{ème} QUESTION

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2025-023)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1^{er} décembre 2024 au 31 janvier 2025, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022, du 18 mai 2022 et du 16 novembre 2022 :

Point 1-8 des délégations – Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement d'ALLIANZ suite à un choc de véhicule contre un garde-corps de la déchetterie de Sierentz, pour un montant de 2 280 € ;
- Remboursement de GROUPAMA pour l'indemnisation d'un sinistre survenu en 2023 suite à un choc de véhicule poids-lourd contre un mât d'éclairage rue des Romains à Sierentz (ZAE Landstrasse), pour un montant de 168 € ;
- Remboursement de la SMACL pour l'indemnisation d'un bris de glace sur un véhicule de service, pour un montant de 718,46 € ;

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'un marché public pour la réalisation d'études préliminaires et de diagnostic pour la modernisation de la Zone d'Activités Intercommunale « Carrefour de l'Europe » à Bartenheim avec la société BEREST, pour un montant global et forfaitaire de 20 225,00€ HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la mise en accessibilité du parking communautaire du Pôle Santé de Saint-Louis, l'installation d'un portique motorisé de limitation de hauteur - voirie et réseaux divers et massifs de fondation, avec la société TP Pays de Sierentz, pour un montant total estimatif de 13 481,40€ HT ;
- Conclusion d'un accord cadre pour la fourniture et la livraison d'arbres fruitiers de hautes tiges et de petits fruitiers pour Saint-Louis Agglomération pour la période 2024 à 2028, avec la société Pépinières Jean GISSINGER, pour un montant estimatif de 5 572,00€ HT ; pour une durée d'un an à compter de la notification, reconductible 3 fois pour une période d'un an, les bons de commande étant susceptibles de varier sur la durée globale de l'accord-cadre dans les limites suivantes : Montant minimum : Sans minimum / Montant maximum : 20 000 € HT ;

- Signature d'une modification de marché public n°1 à l'accord cadre de fourniture et livraison d'arbres fruitiers de hautes tiges et de petits fruitiers pour Saint-Louis Agglomération pour la période 2024 à 2028 avec la société Pépinières Jean GISSINGER, ayant pour objet l'ajout de produits au Bordereau des Prix Unitaires, sans incidence financière ;
- Conclusion d'un marché réservé pour la gestion d'une flotte de vélos à assistance électrique sur le territoire de Saint-Louis Agglomération pour la période 2024 à 2028 avec la société Médiacycles pour un montant global et forfaitaire de 433 000,00€ HT (tranche ferme + 2 tranches optionnelles);
- Conclusion d'un marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un contrat de gestion pour l'exploitation du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) de Saint-Louis Agglomération, avec le Cabinet ADVEN A.A.R.P.I, pour un montant global et forfaitaire de 71 050,00€ HT (toutes tranches comprises) ;
- Conclusion d'un accord-cadre pour la fourniture et la livraison de collations, repas, goûters et bouteilles d'eau de source en liaison froide pour les multi-accueils de Saint-Louis Agglomération avec la société COMPASS GROUP, sur une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025, reconductible trois fois pour une période d'un an, les bons de commande étant susceptibles de varier dans les limites suivantes : Montant minimum annuel : 20 000,00€ HT / montant maximum annuel : 220 000,00€ HT ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 au marché de construction d'une déchetterie intercommunale à Blotzheim – Lot n°2 avec la société SAMSON, ayant pour objet l'intégration de prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires, portant le montant initial du marché de 107 000 € HT à 123 065,24 € HT (incluant la première modification de marché portant le montant initial du marché à 121 315,24 € HT) soit une incidence financière globale de 15,01% à la hausse ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de construction d'une déchetterie intercommunale à Blotzheim – Lot n°11 avec la société BN France, ayant pour objet l'intégration de prix nouveau au Bordereau des Prix Unitaires, portant le montant initial du marché de 72 193,89 € HT à 79 087,10€ HT, soit une incidence financière de 9,55% à la hausse ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 au marché de construction d'une déchetterie intercommunale à Blotzheim – Lot n°15 avec la société CREATIV TP, ayant pour objet l'intégration de prix nouveau au Bordereau des Prix Unitaires, portant le montant initial du marché de 1 732 547,05 € HT à 1 745 186,05€ HT, soit une incidence financière de 0,73% à la hausse ;
- Conclusion d'un marché public pour une étude de positionnement et de développement touristique de la commune de Leymen, avec la société GVB Culture & Tourisme, pour un montant global et forfaitaire de 29 980,00€ HT ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 au marché d'assistance juridique, financière et administrative à la compétence transports et mobilités de Saint-Louis Agglomération, avec la société EURYAL, ayant pour objet l'augmentation de la durée du marché, portant le montant forfaitaire initial du marché de 178 560 € HT à 219 480 € HT, soit une incidence financière de 22,92% à la hausse ;
- Conclusion d'un marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique et financière en vue de la redéfinition du réseau de bus urbain et du renouvellement de son mode de gestion, avec la société FLC Gérer la Cité, pour un montant global et forfaitaire de 30 000,00€ HT pour la tranche ferme et de 5 000 € HT pour chacun des deux tranches optionnelles ;

- Conclusion d'un marché de travaux de renouvellement des équipements électriques défectueux sur les armoires du TRAM3 de Saint-Louis, avec la société SPIE CityNetworks, pour un montant global et forfaitaire de 34 160,00€ HT ;
- Conclusion d'un marché de travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Uffheim et Sierentz, avec la société TP Pays de Sierentz, pour un montant global et forfaitaire de 100 089,00€ HT ;
- Conclusion d'un marché pour la création d'un cheminement piéton le long de la RD607 à Huningue, avec la société TP Pays de Sierentz, pour un montant global et forfaitaire de 43 991,00€ HT (offre variante) ;
- Conclusion d'un marché pour l'installation d'un système vidéo pour la sécurisation incendie du parking P+R de la Gare de Saint-Louis, avec la société EIFFAGE ENERGIE, pour un montant global et forfaitaire de 60 947,32€ HT ;
- Conclusion d'un marché réservé de prestations de service de blanchisserie pour les vêtements de travail de Saint-Louis Agglomération pour la période 2024 à 2028, avec l'association Marguerite Sinclair, sur une durée d'un an à compter du 1er novembre 2024, reconductible trois fois pour une période d'un an, les bons de commande étant susceptibles de varier dans les limites suivantes : Montant minimum annuel : 1 000 € HT / montant maximum annuel de 35 000,00€ HT ;
- Conclusion d'un marché public pour le réaménagement de la rue des Landes à Hégenheim avec la société Travaux Publics des Trois Frontières pour un montant estimatif total de 754 986,78€ HT (offre de base) ;
- Conclusion d'un marché de modernisation de l'appel malade et mise en place de la fibre dans chacune des chambres de l'EHPAD « La Maison du Lertzbach » à Saint-Louis avec la société ELECTRICITE VINCENTZ Sud Alsace pour un montant global et forfaitaire de 143 895,43€ HT ;
- Signature d'une modification de marché public n°11 au marché d'impressions et de reproductions de divers supports de communication de Saint-Louis Agglomération pour la période 2023 à 2026 avec la société GYSS IMPRIMEUR, ayant pour objet de modifier le Bordereau des Prix Unitaires par l'adjonction de prix nouveaux, sans incidence financière sur les montants minimum et maximum de l'accord-cadre ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de fourniture et livraison de vêtements de haute visibilité, de vêtements de travail et de protection, de vêtements, chaussures et accessoires spécifiques au sport, de chaussures de sécurité et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les années 2024 à 2028 - Lot 5 - Fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle, avec la société TRENOIS DECAMPS ayant pour objet d'introduire un Bordereau des Prix Unitaires comportant le prix en fonction du conditionnement, sans incidence financière ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché d'étude de faisabilité technique et économique d'un projet de séchage de culture BNI par récupération de chaleurs fatales résiduelles par Saint-Louis Agglomération, avec la société SOLAGRO, ayant pour objet la prolongation du délai d'exécution et par conséquent la durée du marché, sans incidence financière ;
- Conclusion d'un marché public pour la réalisation d'un état initial air, bruit, santé pour le Boulevard Intercommunal Sud avec la société Conseil Ingénierie Acoustique, pour un montant global et forfaitaire de 14 500,00€ HT ;
- Conclusion d'un marché pour une étude de diagnostic des pollutions dans les sols et sous-sols, avec la société EnvirEauSol, pour un montant estimatif de 29 900,00€ HT .

Point 3-5 des délégations – Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants :

- Conclusion d'une convention relative à la participation financière de l'ARS Grand Est au financement des actions et expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire, avec l'Agence régionale de Santé, pour une subvention de 59 375 €, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2029.

Point 4-2 des délégations – Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Conclusion d'une convention d'occupation précaire du domaine privé pour la mise à disposition du logement sis 81 rue Vauban à Village-Neuf à un agent de Saint-Louis Agglomération du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, pour un montant mensuel de 330,00€ hors charges ;
- Conclusion de conventions de mise à disposition d'équipements sportifs de Saint-Louis Agglomération, pour 4 années scolaires, à compter du 2 septembre 2024 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2028, avec divers établissements scolaires du territoire, selon les tarifs en vigueur approuvés par délibération du Conseil de Communauté ;
- Conclusion d'une convention portant autorisation d'occupation précaire du domaine privé, avec la société KOLYA PILIMPI pour un montant mensuel de 1 460,00€ TTC du 1^{er} décembre 2024 au 28 février 2025 ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services de Saint-Louis le 16 janvier 2025, avec la Mission Locale Saint-Louis/ Altkirch à titre gratuit ;
- Conclusion d'un bail professionnel pour la location d'un cabinet (lot n°9) à la Maison de santé de Folgensbourg, à Mme Audrey MITTELHEISSER, ergothérapeute, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, pour un loyer mensuel de 115,50€ hors charges ;
- Conclusion de plusieurs conventions de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services de Saint-Louis, avec la Collectivité Européenne d'Alsace à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition des locaux situés au 2^{ème} étage de la Médiathèque Le Parnasse avec la Ville de Saint-Louis du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2034, pour une redevance mensuelle de 14 246,00€.

Point 4-12 des délégations - Approuver les règlements intérieurs, règlements de copropriété ou tous autres documents relatifs à l'utilisation du patrimoine bâti de la communauté d'Agglomération (notamment salles et espaces de réunion, parkings,...) hors conditions tarifaires :

- Mise à jour du règlement intérieur du Port de Plaisance de Kembs avec le Nautic Club de Kembs ; le 17 décembre 2024.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 979 871,55 € TTC en section de fonctionnement
- 444 954,35 € TTC en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1^{er} décembre 2024 au 31 janvier 2025.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 28 février 2025

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

